



Démission d'associé/salarié

Par **Monsieur B**, le **30/04/2017** à **11:54**

Bonjour

Je suis associé/salarié d'une pâtisserie. Je possède 25% de la société et mon associée 75%. Notre association ne fonctionne plus du tout et je décide de m'en aller. Seulement voilà elle me fait chanter avec mon salaire, l'argent que j'ai dans la société et encore elle menace de poser bilan et de me "poursuivre" pour que j'ai à payer aussi les prêts et & engendrés par la société alors qu'elle est gérante et garante des prêts. Ne touchant absolument pas au financier et administratif de la société depuis toujours je me laisse clairement bernier alors que je crois savoir avoir un mois de préavis en cas de démission. Ayant répondu à son chantage j'ai écrit et signé une feuille de démission pour la fin août ! Dans 4mois ! Car je voulais récupérer mes sous et je ne me vois pas payer une partie des énormes prêts. Elle arrive à me manipuler et culpabiliser comme elle veut. Je me sens pris au piège. Pouvez vous svp m'éclairer sur ma situation si son chantage est avéré ou ses faits sont faux et que faire maintenant ? Je suis complètement perdu, largué et dépité.

Par **Visiteur**, le **30/04/2017** à **12:10**

Bonjour,

Si vous êtes en SARL et que celle-ci est déclarée en liquidation, la principale caractéristique est que la responsabilité des associés est limitée aux apports, donc à leurs parts dans le capital.

Néanmoins, En cas de cessation de paiement, un dirigeant de fait peut être condamné à supporter personnellement les dettes.

La gérance de fait est retenue par les tribunaux dès lors que certains critères montrent que

les fonctions exercées par la personne dépassent largement le cadre qu'un associé « normal » doit tenir.

Par **Monsieur B**, le **30/04/2017** à **12:20**

Oui une SARL

Elle s'est engagée à me racheter mes parts à la fin de mon "engagement" au mois d'août. Évidemment elle compte me les racheter moins chères qu'à leur pris d'achats. Encore un coup où elle veut me la faire à l'envers. Elle s'est engagée par écrit à me les racheter mais moi je ne me suis pas engagé à les lui vendre. Je peux les vendre admettons à quelqu'un d'autre ? Légalement je ne risque rien ? J'ai répondu au chantage car je ne veut pas payer ne serait ce 25% du dépôt bilan. Je souhaite me débarrasser de mes parts ne connaissant pas l'avenir de la boite sans moi. Et elle le sait.

Par **Monsieur B**, le **30/04/2017** à **13:34**

Je ne risque rien légalement en les vendant à quelqu'un d'autre ?

Par **morobar**, le **30/04/2017** à **15:11**

Bonjour,

La réponse est dans les statuts, car en général il y a un droit de préemption (priorité) au bénéfice des associés.

Vous devez donc vérifier la présence ou non d'un pacte de préférence.

Par **Monsieur B**, le **30/04/2017** à **17:20**

Bonjour

Très bien je vais voir tout ça.

Merci beaucoup